

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU DIX-HUIT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

PROCES-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du douze juin s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Laetitia DAVIET, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, Isabelle LOQUET, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

Cindy BESSEAU donne pouvoir à Julie PERRAUDEAU

Audrey DELANOË donne pouvoir à Joël BLANCHARD

Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET

François MENARD donne pouvoir à Dany RABILLER

Eric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF

Membres élus : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Excusé : 0

Secrétaire de séance : Marie-Annick CHARRIER

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

EXPOSITIONS EN COURS

ART'gésinate au Bureau de Tourisme jusqu'au 7 juillet 2019.

EXPOSITIONS À VENIR

- « **Mots dits mots** » à la Médiathèque du 25 juin au 20 juillet 2019. Présentation au public des travaux d'écriture réalisés lors des ateliers.

- « **Extensions** » de Jade DESBIENS au Bureau de Tourisme du 8 juillet au 4 août 2019.

- « **Chemins de traverse** » au Bureau de Tourisme du 5 au 25 août 2019.

☐ FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2019 en ville et au Parc des Sittelles - Temps fort musical pour toute la population : musique, chants et danse.

En centre-ville de 18h30 à 21h

Musique, chant et danse proposés par les associations, groupes et chorales sur les places, dans les rues et jardins et à l'Antenne Jeunesse.

Au Parc des Sittelles de 20 h à minuit

Avec le Vircouët et les orchestres des écoles de musique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Et pour terminer la soirée tout le monde pourra danser avec le groupe « Terry and the Hot Stuff ».

☐ GALA DE DANSE

Association « Aizenay danse » les vendredi 5 et samedi 6 juillet 2019.

☐ LES MARDYNAMIQUES

Animations d'été en ville, préparées par deux commissions de la mairie (commission culturelle et commission animations).

6 dates sont proposées aux habitants et aux touristes, toujours le mardi à partir de 19h sauf pour la dernière soirée.

Les activités présentées cette année sont résolument tournées vers les familles. Des moments de convivialité et de partage en perspective !



Programme

- **16 juillet : Jeux géants en famille** - Parc des Sittelles - Participation de Mosaïque et de la ludothèque ;
- **23 juillet : Soirée contes** - Place du champ de foire - Avec la médiathèque et la troupe la compagnie « La Lune Rousse » ;
- **30 juillet : Parcours aventure** - Parc des Engoulevents, entrée par la rue de la clairière - En partenariat avec l'Antenne Jeunesse ;
- **6 Août : Danse dans les arbres** - Parc Delaroze - Par la compagnie « L'herbe sous le pied » ;

- **13 août : Tous à l'eau** - Piscine d'Aizenay - En partenariat avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;
- **20 août : Cinéma de plein air et en nocturne** - Pré des archers à 21h 30 - Projection du film « Le livre de la jungle ».

☐ AGENDA

- **Lundi 24 juin 2019 à 18h** : Réunion Mardynamiques ;
- **Jeudi 27 juin 2019 à 19h30** : Rencontre avec les associations et élaboration des plannings - Salle du conseil municipal ;
- **Jeudi 4 juillet 2019 à 19h** : Réunion de la commission culturelle ;
- **Vendredi 5 juillet** : Réunion pour le Salon d'Automne ;
- **Jeudi 11 juillet à 19h** : Vernissage exposition Jade DESBIENS au Bureau de Tourisme.

☐ RETOUR RAPIDE EN IMAGES

Travaux de « relooking » de la Salle des Colombes avec les enfants le week-end des 14 et 15 juin 2019



Spectacle de l'association de théâtre « Zanzi'nat »



2 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADMR SECTION AIZENAY – LA CHAPELLE

Suite à la démission du conseil d'administration de l'association le 13 avril 2018, ce sont quatre personnes déléguées de la Fédération départementale qui assurent la gestion de l'association dont Monsieur CHEVALLEREAU en qualité de président.

En 2018 ce sont 34 321 heures qui ont été réalisées dont **26 168** heures sur Aizenay auprès de :

- 278 personnes âgées ;
- 94 familles ;
- 21 personnes en situation de handicap ;
- 21 personnes aidées en mandataire.

L'association recherche des bénévoles afin d'assurer l'animation de l'association.

☐ MUTUELLE COMMUNALE

Le CCAS a lancé un appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale. Quatre mutuelles ont répondu. Le comité de pilotage s'est réuni et a travaillé sur les différentes propositions. Le résultat de ce travail a été présenté aux membres du CCAS qui ont validé le choix de MUTUALIA qui répond au cahier des charges et qui est le mieux placé rapport prestations / prix.

Une réunion publique de présentation aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à 18h Salle des Quatre Rondes.

☐ AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À LA GUÉDONNIÈRE

L'Aire d'accueil de la Guédonnière, de compétence intercommunautaire, gérée par SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) comprend 8 emplacements dont 1 adapté à des personnes à mobilité réduite avec blocs sanitaires individuels.

En 2018 le taux d'occupation s'élève à 25%, ce taux est stable depuis plusieurs années. Il est constaté régulièrement la présence d'un clan familial en début d'année, de janvier à avril, qui assure le remplissage de l'aire. Hormis ce groupe, peu de familles fréquentent cette aire. On note quelques passages d'août à septembre. En juillet, l'aire est fermée pour entretien et maintenance.

☐ AGENDA

- **Lundi 24 juin 2019** : Conférence sur le thème « Donation et Succession - mesures de protection possibles pour anticiper la perte des capacités intellectuelles ». Cette conférence est assurée par Maître BROSSET, notaire en partenariat avec le groupe gérontologie de la Communauté de Communes Vie et Boulogne à la Salle des Quatre Rondes.

3 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

Les Commissions Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse se sont réunies le 4 juin dernier afin de modifier et d'harmoniser l'ensemble des règlements intérieurs de l'accueil de loisirs, du périscolaire et du restaurant scolaire municipal. Les nouveaux règlements font l'objet d'une délibération au conseil municipal de ce soir.

Afin d'échanger sur les orientations du Programme Éducatif de Territoire (PEDT), un premier Comité de Pilotage a été proposé à tous les membres le 6 juin dernier. Malgré le petit nombre de participants (6), quelques pistes de réflexions ont été évoquées :

- souhait de plus d'ouverture entre les écoles publiques et privées ;
- favoriser des rencontres inter-écoles sur le plan sportif ou culturel ;
- renforcer les liens entre les familles et le personnel des structures municipales ;
- redynamiser les événements pérennes comme l'opération 8 000 arbres.

Un second Comité sera proposé dans le courant du dernier trimestre 2019.

☐ ENFANCE

L'accueil de loisirs d'été géré par Familles Rurales sera ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 30 août. Les enfants seront accueillis de 7h15 à 19h.

☐ JEUNESSE

Mise en place du promeneur du Net début juillet à l'Antenne Jeunesse.

☐ CITOYENNETÉ

Le mercredi 29 mai 2019, 23 de nos jeunes conseillers du Conseil Municipal des Enfants (CME) et leurs accompagnateurs sont allés à Paris visiter le Sénat. Le cariste nous a fait découvrir les Champs Élysées, l'Arc de Triomphe, la Place de la Concorde, et l'esplanade du Trocadéro qui a permis d'immortaliser la Tour Eiffel et de faire l'incontournable séance photos.

Après avoir pique-niqué dans le superbe jardin du Luxembourg, nous avons été accueillis quelques instants par le Sénateur Monsieur Bruno RETAILLEAU, Monsieur Didier MANDELLI étant retenu pour raisons familiales. Un guide nous a fait visiter le magnifique Palais du Luxembourg où siège le Sénat. Après un rappel historique, nous avons tous été époustoufflés par la beauté de la salle de conférences. S'en est suivie la visite de la salle du livre d'or.

Une fois installés en haut de l'hémicycle, nous avons pu assister à une séance publique en présence du Ministre du budget Monsieur Gérald DARMANIN. Les enfants ont bien compris le rôle du Sénat et ne sont pas prêts d'oublier cette belle journée, certes un peu longue, mais très enrichissante.

☐ INTER GÉNÉRATION

Le 4 juin dernier, le Conseil des Sages a organisé son traditionnel pique-nique avec les conjoint(e)s et les bénévoles qui y étaient chaleureusement conviés.

☐ AGENDA

- **Jeudi 20 juin 2019** : Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) Salle du Jaunay à 10h ;
- **Mercredi 19 juin 2019** : Inauguration du projet de la commission Cadre de Vie du Conseil Municipal des Enfants à 18h30 devant la Mairie ;
- **Mardi 2 juillet 2019** : Séance plénière de fermeture du Conseil Municipal des Enfants à 18h Salle du Conseil ;
- **Jeudi 4 juillet 2019** : Rencontre familles organisée par le périscolaire de l'école Louis Buton et le périscolaire de l'école de la Pénrière de 16h30 à 19h.

4 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

BMX

Samedi 1er et dimanche 2 juin 2019, 4 pilotes de « Aizenay BMX » participaient à Nogent-le-Roi à la dernière manche qualificative pour les championnats de France.

Nolane FONTAINE et Dorian GUILLET (juniors) évolueront l'an prochain au niveau national.

À noter également la qualification pour le challenge mondial de Jimmy MORNET. Celui-ci se déroulera à Zolder en Belgique.

Tennis de table

Les samedis 8 et 9 juin derniers, le club de tennis de table organisait les championnats départementaux. 260 participant(e)s se sont disputé(e)s les titres de champion(ne)s de Vendée.

☐ AGENDA

- **Samedi 22 juin 2019** : Assemblée générale du karaté ;
- **Vendredi 28 juin 2019** : Remise de ceintures au club de judo ;
- **Samedi 29 juin 2019** : Assemblée générale du handball ;
- **Dimanche 30 juin 2019** : Courses à pied organisées par les Foulées Agésinates.

☐ SPORT (*Compte-rendu de Madame Isabelle GUÉRINEAU*)

Projet de la commission sport

Le samedi 1^{er} juin a eu lieu la journée « cross en famille » au Parc des Engoulevents. Cette journée était organisée par les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME) de la commission sport.

En première partie il y a eu une course avec les enfants et leur famille avec des énigmes à résoudre durant le parcours.

La deuxième partie était une course entre les enfants. Un diplôme a été remis à tous les enfants qui ont participé.

Nous avons partagé le verre de l'amitié, pique-niqué tous ensemble et avons dégusté les gâteaux que les enfants avaient préparés.

Dans l'après-midi il y a eu différentes activités : tir à la corde, course en sac, lancer d'anneaux, atelier de bricolage, danse « Fortnite ».

Ce fut une journée très agréable en famille. Merci aux enfants et aux parents qui nous ont aidés pour cette journée.

☐ AGENDA

- **Samedi 13 juillet 2019** : Feu d'artifice.

5 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS

☐ TOURISME

La dernière réunion s'est déroulée le 13/05/2019.

☐ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE 2019

L'édition 2019 est de très bonne facture.

Voici les propriétaires des jardins, catégorie « jardins secrets », visités sur la commune d'Aizenay :

- Monsieur et Madame Bruno AMELINEAU ;
- Monsieur et Madame Jean-Marie KULAJ ;
- Monsieur et Madame Annie et Joël GOURMAUD ;
- Monsieur et Madame Bernard JEANCOLAS.

☐ JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE EUROPÉEN

Les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019 se dérouleront les journées européennes du patrimoine européen. Le thème proposé est « Arts et divertissement ».

La date retenue est le dimanche 22 septembre 2019 à la Salle des Quatre rondes à 15h (Scène extérieure avec repli en intérieur si la météo est défavorable).

Spectacle ouvert à tous et réalisée par le Vircouët (danses folkloriques de Vendée) - durée : 1h30.

☐ INFO TOURISME CCVB

Le vendredi 14 juin dernier, la saison touristique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) a débuté avec un pique-nique musical organisé au Château d'Apremont par l'Office de Tourisme. La soirée était ouverte à tous, il suffisait juste d'apporter son pique-nique... et d'être vêtu aux couleurs de l'évènement : « Rouge et Blanc » !

Dans une ambiance guinguette avec « Trompette d'occasion » et « Jazz Swing Quartet », des producteurs et artisans locaux ont fait découvrir leurs savoir-faire (glaces, bières, vins, préfou, infusions, biscuits...). Un point presse a permis de présenter les animations de l'été.

Une très belle soirée avec de nombreux participants.

☐ AGENDA

- **Mercredi 24 juillet 2019** : Ballade entre 2 rives - Aizenay et La Chapelle-Palluau - Départ du pont de la Vie, route d'Aizenay - Balade patoisante sur un parcours de 7 km.

Rdv à 18h et départ à 18h30.

- Une réunion sera prévue pour les 2 commissions Tourisme et NTIC, la date sera planifiée ultérieurement.

6 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

☐ GEL 5EME CLASSE LOUIS BUTON

Lors du conseil municipal du 26/02/2019 nous avons voté contre le gel de la cinquième classe de l'école maternelle Louis Buton. Le conseil départemental de l'éducation national CDEN s'est réuni les 6 et 13 juin 2019. Suite à ces deux réunions, la directrice académique a levé ce gel.

Cette décision sera confirmée demain 19/06/2019.

Elle est le résultat des plusieurs facteurs.

En premier les effectifs vont rester stables à la rentrée de septembre environ 120 élèves.

Puis le travail de la mairie en étroite collaboration avec la directrice de l'école et aussi avec l'inspecteur de circonscription.

Enfin deux courriers envoyés à l'académie et un entretien de Monsieur le Maire avec la directrice académique Mme COME.

☐ EVOLUTION DES EFFECTIFS A L'ECOLE DE LA PENIERE

Dans cette école l'effectif se maintient à environ 150 élèves depuis plusieurs années, répartis en 2 classes maternelles (44 à 53 élèves) et 4 classes élémentaires.

En septembre 2016 neuf enfants seulement sont entrés en petite section. En septembre prochain ces élèves vont rentrer à l'élémentaire en CP.

Depuis la rentrée 2017 le nombre de maternelle est en forte augmentation. Nous passerons donc à la rentrée prochaine de 53 maternelles à 72.

Cela va modifier la répartition des classes de la façon suivante : 3 classes maternelles et 3 classes élémentaires.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Annick CHARRIER est désignée secrétaire de séance.

2) Présentation par le collège Soljenitsyne du dispositif Parcours d'Accompagnement à l'Orientation (P.A.O)

Cette présentation est faite par Mme WALLEZ, Principale adjointes, Mme LELONG, Professeur d'Education Physique et Sportive et Mme RAUTUREAU, Professeur d'Histoire et Géographie.

Il y a actuellement 588 élèves au collège Soljenitsyne.

ETAPE 1 : Repérage et sélection des élèves :

- ✓ Lors des conseils de classe du troisième trimestre du niveau cinquième.
- ✓ En début de quatrième, en concertation avec les professeurs principaux.
- ✓ Lors d'une réunion de présentation, à l'issue de laquelle les élèves expriment leur degré de motivation pour intégrer le parcours via un « bon d'engagement ».

ETAPE 2

Mise en Place du PAO, début des interventions

Moyens :

- ✓ 2 sessions de 6 semaines en quatrième
- ✓ Environ 6 élèves par session
- ✓ 2 x 1 heure par semaine
- ✓ 2 intervenantes : Mme LELONG et Mme RAUTUREAU

Mme LELONG	SEANCE 1	SEANCE 2	SEANCE 3	SEANCE 4	SEANCE 5	SEANCE 6
	Présentation du PAO, planning.	Préparation du stage à la mairie. Création d'un document support.	Retour de stage Exposé oral avec description et bilan.	Recherche informatique SITE ONISEP.	Recherche informatique suite Création d'une fiche métier.	Intervention de la Conseillère d'Orientation Psychologue.
Mme RAUTUREAU	SEANCE 1	SEANCE 2	SEANCE 3	SEANCE 4	SEANCE 5	SEANCE 6
	Prise de contact avec les élèves à partir de leur profil.	Auto évaluation et objectifs.	Auto évaluation et objectifs.	Rapport de stage, bilan.	Rapport de stage, création d'une affiche.	Bilan PAO

ETAPE 3 : Bilan, choix d'orientation

- ✓ Bilan du PAO, auprès de chaque élève sous forme d'un échange ou d'une fiche
- ✓ Invitation des familles concernées au collège lors d'une réunion en présence de la Conseillère d'Orientation Psychologue
- ✓ Dossier de candidature pour accéder à une 3^{ème} pré professionnelle OU orientation post collège

Ce dispositif avec la Mairie d'Aizenay existe depuis 2013 auprès d'élèves qui ont été repérés « décrocheurs » ou s'orientant vers une voie professionnelle. Le degré de motivation de l'élève est une donnée primordiale pour le choix des places, qui sont limitées : 2 sessions de 6 semaines en 4^{ème}, à raison de 6 élèves par session.

Il s'agit également d'un temps spécifique avec les professeurs ainsi qu'un stage auprès de la commune d'Aizenay.

Les élèves sont accueillis par les services et on note des retours très positifs de leur part et de leur famille : le bon accueil des services municipaux est souligné. C'est une découverte du monde professionnel mais également une appréhension du savoir-être.

Madame LELONG intervient dans le dispositif depuis cinq ans. Est évoqué ce soir le niveau 4^{ème} mais ce même dispositif existe également pour les 5^{èmes} et les 3^{èmes}.

Madame RAUTUREAU travaille plutôt sur le projet de l'élève. Lors de la 1^{ère} séance chacun dresse un profil avec ses centres d'intérêt et ses loisirs afin de choisir le secteur communal où il peut s'orienter. Lors de la séance numéro 2 l'élève crée son questionnaire pour le professionnel qui l'accueille. Il évoque notamment les conditions de travail et les niveaux des diplômes.

Lors de la séance numéro 3 on explique ce qui a plu et ce qui a déçu.

On peut noter également l'intervention de la conseillère d'orientation-psychologue qui s'imprègne des choix d'orientations des élèves pour les aider à aller plus loin.

Pour Madame RAUTUREAU c'est sa première année d'intervention. Les élèves arrivent à se projeter. Les élèves qui ont réussi à faire une découverte en 4^{ème} s'orientent plus facilement vers la suite. Cela peut également aboutir à se remobiliser et à poursuivre sur une 3^{ème} classique. Cela leur donne de la force en se disant que les adultes sont passés par les mêmes difficultés.

A la question de Monsieur le Maire qui demande si ce dispositif existe dans d'autres collèges, Madame WALLEZ répond que ce dispositif ne se retrouve pas forcément partout puisque chaque collège bénéficie d'une enveloppe et s'organise comme il le souhaite pour favoriser l'orientation des élèves.

Madame WALLEZ précise que c'est un plus d'avoir un partenaire extérieur. Elle explique qu'un forum des métiers a été mis en place cette année et elle remercie la mairie pour l'aide apportée.

Monsieur le Maire souligne que c'est un dispositif qui existe depuis 2013 et remercie les services qui dédient du temps pour l'accueil des jeunes au sein des services.

Monsieur Dany RABILLER félicite les représentants du collège pour la mise en place de ce dispositif en faveur de la découverte des métiers, indispensable à ses yeux, pour l'intégration dans la vie professionnelle.

Monsieur le Maire remercie les représentantes du collège qui ont pris le temps de présenter ce dispositif en mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Eugénie MAGARDEAU, Directrice Adjointe qui a eu en charge cette année d'accueillir les deux sessions dans le cadre de ce dispositif.

Elle explique qu'une présentation de la commune à base de pictogrammes est réalisée lors d'un temps d'échanges avec l'ensemble du groupe : son environnement (place de la commune entre l'État, la Région et le Département), son fonctionnement (Maire et conseil municipal) et ses compétences. Il est notamment expliqué que la commune joue un rôle tout au long de la vie de ses administrés et que son intervention est très large. Dans un deuxième temps on présente les services afin que les élèves puissent, soit confirmer leur souhait de stage, soit leur donner envie de découvrir un service dont ils ignoraient l'existence.

Les services sont ravis de recevoir sur une demi-journée ces élèves pour leur faire découvrir leur métier.

Un de nos agents qui recevait pour la première fois des stagiaires a émis le souhait lors de son évaluation de fin d'année d'en accueillir à nouveau.

3) Présentation du projet de 9 logements Vendée Habitat et de locaux de permanences médico-sociale Rue Ferry Wilczek (plan en phase avant-projet somMaire)

Les partenaires :

- Co- Maître d'ouvrage : Vendée Habitat
- Maîtrise d'œuvre : Quattro Architectes

Le Projet :

- Construction de 9 logements : 2 T2, 6 T3, 1 T4
- Un bâtiment communal

- 3 bureaux de permanences + salle de réunion
- Un logement T4 au R+1 à destination des praticiens

Les étapes précédentes :

- Délibération du 31/01/2017 : accord de principe pour la réalisation
- Délibération du 10/07/2018 : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Vendée Habitat

Le calendrier :

- Consultation des entreprises : fin 2019
- Démarrage des travaux : 2^e trimestre 2020

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande si la piste cyclable est maintenue, il est répondu par l'affirmative. Monsieur le Maire précise par ailleurs que la Commune a émis le souhait d'avoir un cheminement complémentaire vers l'Impasse des 4 Rondes.

4) Point d'information sur le recensement 2020

MISE EN PLACE :

La Commune désigne par arrêté un coordonnateur communal qui ne peut pas être un élu. Il prépare la collecte et encadre la collecte (contrôler travail des agents recenseurs, saisir les résultats, veille à l'avancement du travail, actions de rappel auprès de la population, clôture la collecte). Monsieur le Maire indique que le coordonnateur communal sera Eugénie MAGARDEAU.

ORGANISATION ET PLANNING :

- ✓ 6 juillet 2019 : date limite d'envoi des éléments à l'INSEE relatifs à la population vivant dans des communautés.
- ✓ 15 novembre 2019 : formation du coordonnateur communal.
- ✓ De mi-novembre jusqu'au 16/01/2020 : Préparation de la collecte (communication, recensement des agents recenseurs, formation des agents recenseurs, tournée de reconnaissance).
- ✓ 16 janvier 2020 (3^eme jeudi du mois de janvier) : début de la collecte
- ✓ 15 février 2020 (5^eme samedi qui suit le début de la collecte) : fin de la collecte.
- ✓ 27 février 2020 : retour des documents à l'INSEE

5) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 a été approuvé.

*
**

Aménagements rue Leclerc :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de travail a eu lieu avec les riverains la semaine précédente sur la sécurité et la circulation. Une vingtaine d'entre eux étaient présents. Il a été validé avec eux de mettre en place d'autres tests pour les aménagements. Les différents dispositifs seront présentés en commission urbanisme lundi 24 juin.

« WIFI4EU » (wifi for you) :

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'Aizenay été retenu dans le cadre de la deuxième vague européenne du projet « WIFI4EU ». Une subvention de 15 000 € sera versée à la Commune pour nous accompagner dans le déploiement du réseau wi-fi. Il est déjà mis en place dans les salles municipales, les salles de sport et le Pôle culturel. L'idée est de développer un réseau sécurisé dans les rues ou sites publics. Une convention est à signer pour acter cette subvention. La signature doit avoir lieu avant la fin du mois.

Très haut débit (fibre Ftth) :

Monsieur le Maire rappelle que la semaine prochaine une réunion publique sur le lancement du très haut débit sur la Ville d'Aizenay aura lieu le 25 juin à 19h00 à la salle des Quatre Rondes pour le grand public. La réunion à destination des entreprises se déroulera au mois de juillet.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Tarifs communaux – Services liés à l'enfance et à la jeunesse 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés.

Afin de faciliter la gestion et la révision de ces tarifs, il est proposé d'approuver une unique délibération pour les services fonctionnant sur le rythme de l'année scolaire et non sur celui de l'année civile. Les tarifs relatifs aux activités proposés par l'Antenne Jeunesse sont intégrés à cette délibération.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2019/2020.

Pour les services de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire et pour les activités de l'Antenne Jeunesse, il est proposé de mettre en place une tarification au quotient familial, sur la base des mêmes tranches de quotient familial que celles utilisées pour la facturation du restaurant.

Monsieur le Maire propose que pour les services de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, le tarif de la tranche la plus élevée ne subisse pas d'augmentation et corresponde au tarif appliqué sur l'année scolaire 2018-2019.

Pour les activités de l'Antenne Jeunesse, il est proposé une tarification au quotient familial pour les activités ayant un tarif égal ou supérieur à 10 €, les autres tarifs restant inchangés.

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 sont les suivants :

➤ Tarifs du restaurant municipal :

Quotients	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100
Enfants Aizenay - Tarif régulier	2,97 €	3,19 €	3,43 €	3,69 €
Enfants hors commune - Tarif régulier	3,63 €	3,90 €	4,19 €	4,51 €

Autres tarifs	Prix repas 2019-2020
Tarif occasionnel Commune	4,26 €
Tarif occasionnel Hors Commune	5,21 €
Agents communaux	5,96 €
Enseignants	6,71 €
Adultes divers	6,71 €
Repas à domicile	6,63 €
Repas Multi-accueil	3,19 €
Repas stage / association	4,86 €
Centre loisirs d'été	4,56 €
Purée "maison" multi-accueil	1,19 €
Projet d'Accueil Individualisé(PAI)	2,00 €

➤ Accueil périscolaire :

Le prix du goûter est intégré est intégré au forfait journée et forfait soir :

	Quotient	0 – 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100	Tarif occasionnel hors QF
Tarif commune régulier	Forfait journée	2,43 €	2,61 €	2,81 €	3,02 €	3,47 €
	Forfait matin	1,77 €	1,90 €	2,05 €	2,20 €	2,53 €
	Forfait soir	2,15 €	2,31 €	2,48 €	2,67 €	3,07 €

	Quotient	0 – 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100	Tarif occasionnel hors QF
Tarif hors commune régulier	Forfait journée	2,93 €	3,15 €	3,39 €	3,64 €	4,19 €
	Forfait matin	2,20 €	2,36 €	2,54 €	2,73 €	3,14 €
	Forfait soir	2,63 €	2,83 €	3,04 €	3,27 €	3,76 €

Les enfants qui empruntent le transport scolaire, arrivent à l'école avant l'heure de prise en charge des enfants par les enseignants. Les enfants sont donc dirigés vers l'accueil périscolaire.

Il existe un tarif spécial uniquement pour ces enfants :

- 0,35 € par trajet, pour les enfants d'Aizenay ;
- 0,46 € par trajet, pour les enfants hors commune ;
- 0,45 € pour le goûter.

➤ **Accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances :**

Quotient	0 – 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100	Tarif occasionnel hors QF
Tarif horaire commune	1,12 €	1,20 €	1,29 €	1,39 €	1,60 €
Tarif horaire hors commune	1,41 €	1,51 €	1,63 €	1,75 €	2,01 €

Il est précisé que la facturation s'effectue au prorata du temps passé par l'enfant à l'accueil de loisirs « Chouette et Cie » selon les formules d'inscription ci-dessous, pour les mercredis en période scolaire :

- inscription à la journée complète, pour un minimum de 8 heures, avec repas et goûter ;
- inscription en demi-journée le matin, avec repas ;
- inscription en demi-journée l'après-midi sans le repas mais avec goûter.

Entre 9h et 17h00, la facturation est faite à l'heure.

Avant 9h00 et après 17h00, la facturation est faite au ¼ d'heure.

Il est précisé que le prix du repas correspond au prix de la grille tarifaire appliqué au restaurant scolaire. Le prix du goûter reste unique et inchangé : 0,45 €.

➤ **Antenne Jeunesse**

CATÉGORIE	DÉNOMINATION	TYPE	COÛT FAMILLE
GOÛTER & REPAS	GOÛTER	Goûter impliquant un achat alimentaire par l'Antenne Jeunesse	1 €
	REPAS 1	Repas à l'Antenne Jeunesse préparé par les Jeunes impliquant un achat alimentaire par l'Antenne Jeunesse	3 €
	REPAS 2	Repas Spécial (Fast Food, Kébab, Pizzeria, Soirée Repas...)	5 €
SORTIE de CONSOMMATION	CONSO 1	Exemples : Bowling d'Aizenay, Patinoire de la Roche-sur-Yon, Piscine du Poiré-sur-Vie ou de la Roche-sur-Yon...	3 €
	CONSO 2	Exemples : Lazer Game (1 partie)	5 €
	CONSO 3	Exemples : Lazer Game (2 parties), Karting (10 minutes), Escape Game...	8 €
	CONSO 4	Exemples : Karting (30 minutes), Parc Aquatique...	Tarif au QF
	CONSO 5	Piscine Aizenay	2 €
SORTIE CULTURELLE	CINÉMA	Séance au Cinéma d'Aizenay	2 €
	CULTURE 1	Exemples : Soirée Spectacle, Séance de Variétés, Spectacle ou Concert (Scène Locale), Musée, Exposition...	5 €
	CULTURE 2	Exemples : Cirque, Musée...	Tarif au QF
	CULTURE 3	Exemples : Aquarium, Zoo...	Tarif au QF
	CULTURE 4	Exemples : Spectacle ou Concert (Grande Salle)	Tarif au QF
PARC D'ATTRACTION	PARC 1	Exemple : Puy du Fou	Tarif au QF
	PARC 2	Exemple : Futuroscope	Tarif au QF
	PARC 3	Exemple : Disney-Land Paris	Tarif au QF
ACTION INTERSTRUCTURE	INTERSTRUCTURE 1	Exemples : Soirée, Activité Ponctuelle	2 €
	INTERSTRUCTURE 2	Exemples : Soirée Repas, Rassemblement (½ Journée)	3 €
	INTERSTRUCTURE 3	Exemples : Rassemblement (Journée)	5 €

		Quotient			
		0 – 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100
SORTIE DE CONSOMMATION	CONSO 4	8,00 €	8,60 €	9,30 €	10,00 €
SORTIE CULTURELLE	CULTURE 2	8,00 €	8,60 €	9,30 €	10,00 €
	CULTURE 3	12,00 €	12,90 €	13,90 €	15,00 €
	CULTURE 4	16,00 €	17,30 €	18,60 €	20,00 €
PARC D'ATTRACTION	PARC 1	12,00 €	12,90 €	13,90 €	15,00 €
	PARC 2	16,00 €	17,30 €	18,60 €	20,00 €
	PARC 3	20,00 €	21,50 €	23,20 €	25,00 €

Madame Laëtizia DAVIET explique que les membres du groupe minoritaire constatent que, malgré l'instauration de la facturation en fonction du Quotient Familial, les tarifs de la restauration municipale restent élevés à Aizenay comparativement aux communes voisines de la même strate.

Ils constatent que les 4 tranches de Quotient Familial mises en place en septembre 2017 ne correspondent pas à une juste répartition de la réalité sociale puisque 43% des familles se trouvent dans la 4^{ème} tranche, la plus élevée, pour laquelle l'instauration de la facturation au Quotient Familial n'a aucune incidence financière, et 33% des familles dans la 3^{ème} tranche soit 76% des familles (c'est à dire plus de 3 familles sur 4) se trouvant au-dessus de l'axe médian des 4 tranches, correspondant au QF 700.

Elle rappelle ce qu'ils ont dit ces 2 dernières années lors de l'instauration de la facturation en fonction du quotient familial à savoir :

- le nombre restreint de tranches de quotient familial créé : 4 tranches ;
- le peu de différence entre chacune de ces 4 tranches puisque l'écart entre le tarif le plus bas et le tarif le plus haut n'est que de 24 %.

- 4 tranches à Aizenay pour des tarifs de repas allant de 2,97 € à 3,69€ ;
- 7 tranches au Poiré-sur-Vie pour des tarifs de repas allant de 2,85 € à 3,62 € ;
- 6 tranches à Mouilleron le Captif pour des tarifs de repas allant de 1,95 € à 3,85 € ;
- 8 tranches à Aubigny-Les Clouzeaux pour des tarifs de repas allant de 1,92 € à 4,50 €.

Par exemple pour une famille ayant un Quotient Familial de 400 € le prix du repas est de 2,97€ à Aizenay, de 2,85€ au Poiré Sur Vie, de 1,95 € à Mouilleron le Captif, de 1,92 € à Aubigny/Les Clouzeaux.

Par ailleurs Monsieur Joël BLANCHARD souhaite que lui soit précisée la part des produits locaux et des produits bio dans l'alimentation du restaurant municipal, quels sont les objectifs en ce domaine et comment Monsieur le Maire compte les atteindre.

Monsieur le Maire répond que ce qui est intéressant quand on compare les chiffres c'est également de comparer les produits achetés et proposés. On peut faire moins cher avec des produits de moins bonne qualité.

Monsieur Joël BLANCHARD répond que ce n'est pas le cas de la commune du Poiré-sur-Vie.

Monsieur le Maire rappelle que ni les parents ni les enfants n'ont de remarques à formuler sur la qualité des repas.

S'agissant de la tarification, c'est un choix de politique tarifaire qui revient à chacune des collectivités. On peut parler du Poiré-sur-Vie qui, s'agissant des tarifs de l'accueil périscolaire à des tarifs plus élevés que ceux d'Aizenay.

Monsieur le Maire rappelle que la proposition faite ce soir est une proposition où nous n'augmentons aucun tarif, bien au contraire on les diminue sur certaines tranches.

Cette différence est assez importante. Il n'y avait jamais eu autant d'écart entre les différentes tranches. Il y a donc des efforts financiers de la municipalité qui vont être pris en charge par la population..

Monsieur le Maire insiste sur ces éléments et la mise en place des QF sur l'ensemble des services avec une dégressivité de 7% sur chacune des tranches.

Concernant l'achat de produits locaux, Monsieur le Maire répond que personne ne sait régler l'interdiction faite au niveau européen de privilégier l'achat local au sein des marchés publics, alors que l'on souhaite tous soutenir les agriculteurs locaux.

Monsieur Bernard PERRIN *prenant à témoin les membres de l'assemblée*, demande ce qu'est réellement le local.

Monsieur Joël BLANCHARD dit que le Poiré-sur-Vie est un très bon exemple.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que les marchés lancés par procédure adaptée et parus dans la presse les 5 et 6 juin derniers donnent une réponse quant à la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les différents lots de la restauration soumis à l'appel d'offre pour les 3 années à venir, c'est à dire 2020, 2021, 2022.

Tout cumulé les lots bio représentent un marché de 4 000€ sur un total de 69 500€ soit 5,7% des lots de l'appel d'offre dans la version minimale et un marché de 50 000€ sur un total de 261 500€ soit 19% dans la version maximale ! Soit une part du bio dans l'alimentation comprise entre 6 et 19 % d'ici 2022.

Ceci est à rapprocher des résultats de la commune du Poiré sur Vie qui, en 2018, s'approvisionnait déjà à 60 % en produits locaux dont 28 % de produits bio (*Ouest-France 18/05/2018*).

Ce qui nous montre que tarifs inférieurs et meilleure part des produits locaux et bio ne sont pas incompatibles

Pour Monsieur Bernard PERRIN le prix n'est pas le seul critère à prendre en compte. C'est une politique globale qui est menée. Il demande aux membres du groupe minoritaire de demander l'avis des parents qui ont mangé au restaurant scolaire.

Monsieur Serge ADELÉE souligne que lors des deux conseils d'écoles qui viennent de se tenir, la restauration scolaire a été félicitée. Il est intéressant de se comparer à soi même, c'est un service en perpétuelle évolution, sur la qualité, le bio....

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle que l'accueil périscolaire se déroule dans les locaux du groupe scolaire Louis Buton et de l'école de la Pénrière. Cependant nous ne voyons aucune charge liée aux dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage ou de personnel d'entretien des locaux affectés dans le budget de fonctionnement de ce service.

Est-ce à dire, comme nous l'avons déjà signalé ici, que ces dépenses sont imputées sur les charges scolaires des 2 écoles et donc incluses dans le coût de revient d'un enfant de l'école publique ce qui est illégal.

Vous instaurez aujourd'hui enfin la facturation au quotient familial pour ce service d'accueil périscolaire, ce dont nous pourrions enfin nous réjouir, cependant je redirai, comme Madame Lætitia DAVIET l'a dit pour la restauration municipale, qu'il s'agit d'un simulacre de facturation au quotient familial puisque là aussi on ne retrouve que 4 tranches avec un écart de seulement 24% entre le tarif le plus bas et le tarif le plus élevé.

Pour votre information nous citerons simplement :

- Mouilleron le Captif avec 6 tranches de QF et un écart de 170% entre le tarif le plus bas et le tarif le plus haut (0,23€ à 0,62€ le 1/4 d'heure) ;
- La Communauté de Commune Les Achards avec 6 tranches et 109% d'écart (0,22€ à 0,46€ le 1/4 d'heure) ;
- Aubigny/Les Clouzeaux avec 8 tranches et... 240% d'écart (0,20€ à 0,68€ le 1/4 d'heure).

Nous avons demandé, les années précédentes, la facturation au 1/4 d'heure qui est la pratique tarifaire la plus répandue, qui est celle aussi que pratique la commune d'Aizenay pour l'accueil du matin et du soir au centre de loisirs du mercredi et des petites vacances, comme vous venez

justement de le rappeler Monsieur le Maire. Alors ce qui est possible le mercredi doit bien être possible les lundis, mardis, jeudis et vendredis !

Des familles nous ont fait part de deux demandes que nous relayons :

- Pour le matin elles proposent qu'un petit déjeuner puisse être offert aux enfants qui le souhaitent comme cela se fait dans beaucoup de communes.
- Pour le soir elles demandent que ce service soit ouvert jusqu'à 19H00, comme il l'est à l'école privée d'Aizenay.

Nous pensons qu'il est nécessaire de réexaminer ces deux questions pour l'accueil périscolaire municipal.

Concernant la facturation du temps de latence passé à l'accueil périscolaire pour les enfants utilisant le transport scolaire, nous redisons notre opposition à cette facturation.

Les familles ont déjà à leur charge le coût du transport. Du fait d'un circuit unique à Aizenay ramassant en même temps les enfants de la maternelle au collège, ces familles ne choisissent pas les horaires et doivent encore en plus s'acquitter d'un paiement pour le 1/4 d'heure passé à la garderie avant l'entrée en classe.

Cette tarification rapporte environ à la commune au total 10 € par jour de classe, c'est à dire que cela coûte certainement plus cher en frais de gestion que cela ne rapporte !

Qui dit agrandissement du groupe scolaire, dit demain nécessité d'agrandir les parkings, alors favorisons plutôt le transport scolaire afin d'éviter la multiplication des voitures et finissons-en avec la facturation «ridicule» de ce service.

Enfin, nous vous informons, qu'après enquête, la commune d'Aizenay est la seule en Vendée, à facturer ce (petit) service.

Monsieur Serge ADELÉE explique que les enfants qui utilisent le transport scolaire sont pris en charge par les agents du périscolaire. Ceux de l'école de la Pénrière prennent également le goûter. Entre un enfant qui prend matin et soir le car et un autre qui est récupéré par ses parents à la même heure, et en prenant en compte la tarification de 110 € par titre de transport, l'enfant qui prend le car paie moins cher l'ensemble de la prestation. Les enfants qui empruntent le transport scolaire ne sont donc pas pénalisés.

Monsieur le Maire donne les tarifs du périscolaire d'autres communes (Le Poiré-sur-Vie, Montaigu, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Luçon) et démontre que ces autres communes proposent des tarifs plus élevés qu'Aizenay en matière périscolaire.

Monsieur Nicolas LE GOFF indique que l'accueil de loisirs se déroule en partie dans les locaux du groupe scolaire Louis Buton. Comme pour l'accueil périscolaire, des charges liées aux dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage ou de personnel d'entretien des locaux affectés sont-elles imputées sur ce budget ? Ou bien sont-elles imputées sur les charges scolaires et donc incluses dans le coût de revient d'un enfant de l'école publique ?

Dans le budget de fonctionnement nous avons pu constater que les charges de personnel ont doublé en 2018 (187 378€, contre 94 569€ en 2018 et 72 528€ en 2017) alors que dans le même temps le nombre d'enfants accueillis n'a pas augmenté, voire est même en légère baisse. A-t-on pour autant multiplié par 2 le personnel encadrant ?

Vous instaurez aujourd'hui enfin la facturation au quotient familial pour ce service, ce dont nous pourrions aussi nous réjouir, cependant je redirai, comme mes collègues l'ont dit pour la restauration municipale et pour l'accueil périscolaire, qu'il s'agit d'un simulacre de facturation au quotient familial puisque là aussi on ne retrouve que 4 tranches avec un écart de seulement 24% entre le tarif le plus bas et le tarif le plus élevé.

Monsieur le Maire déplore que Monsieur Joël BLANCHARD n'ait pas relayé auprès de ses colistiers les éléments sur la répartition des charges de personnel, qui est liée à l'abandon des TAP comme cela a été expliqué lors de la commission Finances, à laquelle Monsieur Joël BLANCHARD était présent.

Monsieur Joël BLANCHARD dit que cela ne répond pas à la question.

2 – Adoption du règlement intérieur commun aux services liés à l'enfance : accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances

Monsieur Serge ADELÉE rappelle qu'actuellement il existe trois règlements intérieurs pour chacune des structures liées à l'enfance.

Dans un souci de simplification et pour meilleure lisibilité de nos modalités d'accueil des enfants, Monsieur Serge ADELÉE propose au Conseil Municipal un règlement intérieur unique, commun aux trois services liés à l'enfance : accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs des mercredis et petites vacances.

Ce document a été élaboré en concertation avec les Commissions Affaires Scolaires et Enfance et Jeunesse réunies ensemble le 4 juin 2019.

Il est composé de quatre parties (dispositions communes et dispositions propres à chaque structure) ainsi que d'une charte des droits et devoirs des enfants, des agents de restauration et des parents.

Les délais de réservation et d'annulation pour bénéficier d'un tarif « régulier » sont désormais harmonisés sur l'ensemble des services pour une meilleure organisation et une meilleure gestion, ceci permettant de :

- Mobiliser, prévoir un personnel suffisant pour la sécurité des enfants à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs.
- Réduire le gaspillage alimentaire en commandant au plus près du nombre réel de repas et de goûters.

Le présent règlement sera affiché sur site. Il sera également téléchargeable sur le Portail Familles et le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Madame Isabelle LOQUET qui a lu attentivement ce règlement intérieur estime qu'il est clair. On sent un travail des services et qu'il est rédigé par des gens de terrain. Elle a été agréablement surprise par ce règlement simple.

Monsieur Serge ADELÉE félicite les services et les membres des commissions Affaires Scolaires et Enfance et Jeunesse qui ont été à l'écoute des familles.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si la charte des Droits de l'enfant ne concerne que le restaurant scolaire et si elle ne peut pas être étendue aux autres services à l'enfance.

Monsieur le Maire dit que ce point va être regardé par les services avant de donner une réponse.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des Commissions Affaires Scolaires et Enfance et Jeunesse réunies ensemble le 4 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement intérieur commun aux services liés à l'enfance : accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs restaurant scolaire ;

- Dit que ce règlement sera affiché sur les différents sites concernés et porté à la connaissance des utilisateurs par tout moyen et notamment via le Portail Familles et le site internet de la Commune ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Séance levée à 21h56

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Marie-Annick CHARRIER

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 21/05/2019 AU 07/06/2019
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2019-091	Portant renonciation exercice DPU parcelle AE 91
2019-092	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 80
2019-093	Portant renonciation exercice DPU parcelle BE 47
2019-094	Portant renonciation exercice DPU parcelle AV 51 52 53 54 55 56 60 89 91 93 95 97 98
2019-095	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 351
2019-096	Portant renonciation exercice DPU parcelle AE 243
2019-097	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 275 AW 276
2019-098	Portant renonciation exercice DPU parcelle BE 88
2019-099	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZY 100
2019-100	Attribution MP 2019PA04 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal route de Nantes - DCI ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 300,00 € HT soit 17 160,00 € TTC
2019-101	Réalisation du rapport d'activités 2018 du système d'assainissement collectif - NTE pour un montant de 2 100 € HT soit 2 520 € TTC
2019-102	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 138
2019-103	Portant renonciation exercice DPU parcelle AE 14
2019-104	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 283p
2019-105	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 288 289 290 291 292p 283p
2019-106	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 19 AT 265
2019-107	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 544 BC 2 BC 546
2019-108	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 109
2019-109	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 172
2019-110	Etudes pré-opérationnelles relatives à l'aménagement de la ZAD AIZENAY NORD et d'une 1ère tranche opérationnelle - Mission de maîtrise d'œuvre - Groupement METIVIER ARCHITECTE URBANISTE / Julien VINIANE / ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 78 050 € HT (Tranche Ferme + Missions complémentaires Tranche Ferme + Tranche Optionnelle)